

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA ! HA !

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! tiendra une séance extraordinaire le 17 décembre 2024 à 19h00 à la salle de l'édifice municipal sise au 95, rue Saint-Charles à Saint-Louis-du-Ha! Ha! pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2025 et le programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2025 et le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

Donné à Saint-Charles à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce neuvième jour décembre deux mille vingt-quatre.



Marie-Josée Corbin
Greffière-trésorière